



**Syndicat National FORCE OUVRIÈRE
des Finances Publiques**

Section d'Ille-et-Vilaine

Liminaire du CSAL du 13 février 2024

Monsieur le Président,

Notre ancien directeur général Jérôme FOURNEL a quitté récemment ses fonctions pour être remplacé par Antoine MAGNANT à titre intérimaire.

Très franchement, nous ne regretterons pas le départ de ce démolisseur de nos services et structures qui a mené à charge forcée et zélée sa dévastatrice politique du NRP que Force Ouvrière a toujours dénoncée.

Il y a encore peu de temps, il faisait encore, via notre Ulysse national, la promotion des nouveaux moyens et du renforcement de la lutte contre la fraude fiscale.

Or, le 4 janvier 2024, Médiapart révèle qu'en 2017, alors qu'il était directeur de cabinet du Ministre Darmanin, FOURNEL a été chargé d'élaborer une note dans laquelle il donne des pistes aux avocats fiscaux du club de foot du PSG pour échapper aux taxes fiscales et cotisations Ursaff à devoir sur le versement de 222 millions d'euros fait directement au joueur de foot Neymar dans le cadre de son rachat au Barça.

C'est ainsi que le 5^{ème} plus riche club de foot du monde s'est vu dispenser par 2 rescrits, en rupture avec la jurisprudence, de régler l'impôt et les cotisations sociales afférents à cette indemnité, soit un manque à gagner pour l'État estimé à 64 millions d'euros.

Ne trouvez-vous pas scandaleux, M. le Président, qu'un ministre des Comptes Publics conseille un contribuable dans le but de lui éviter de régler son dû ?

Quelles justifications délivreriez-vous à vos agents, à qui vous exigez la plus grande rigueur et l'exemplarité déontologiques, qui s'en offusqueraient à juste titre auprès de vous en apprenant que leur dernier Directeur Général s'en est allègrement affranchi ?

A l'heure où la fraude fiscale gangrène le pacte républicain et menace le principe d'égalité devant l'impôt, le rôle du ministre ne devrait-il pas se cantonner strictement à garantir l'intérêt général au lieu de servir des intérêts particuliers douteux ?

Comme quoi, selon que l'on est puissant ou misérable, l'égalité entre les hommes est une règle qui ne comporte que des exceptions !

En actualité générale du site Ulysse National, nous avons eu la surprise de découvrir cette semaine un dépliant « Vrai ou Faux » relatif au questionnaire de l'Observatoire Interne, qui incite les agents à y répondre avant la date butoir reportée au 23 février.

Ajouté aux relances personnelles régulières par messagerie, on ne peut s'empêcher, sûrement naïvement, d'imaginer que notre Direction Générale semble enfin vouloir faire grande cause de nos conditions de vie au travail.

Avec des résultats de l'observatoire plus calamiteux chaque année, Force Ouvrière n'a jamais cessé de dénoncer la dégradation continue de ces conditions à la DGFIP.

Pour rappel, selon les résultats de l'observatoire 2023 :

- l'engagement des agents s'établit à 44 %, le taux le plus bas de toutes les directions du ministère !
- 42 % des personnels sont désabusés dont 29 % de A+, 35 % de A, 47 % de B et 38 % de C.
- 66 % des agents estiment que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens, alors que 69 % des agents de la FPE estiment que leur administration avance dans le bon sens.

Souhaitons que les prochains résultats de 2024, dont la tendance ne devrait hélas guère varier des précédentes, feront enfin prendre réellement conscience à notre prochain Directeur Général de l'urgence d'apporter de vraies réponses aux demandes récurrentes portées par notre organisation syndicale depuis tant d'années :

Le maintien du statut dans toutes ses dimensions ; l'arrêt des suppressions d'emplois et le comblement des sous-effectifs ; une rémunération améliorée avec l'augmentation du point d'indice, l'amélioration des grilles, une revalorisation de l'IMT et de l'ACF ; un plan de qualifications qui offre de réelles possibilités de promotions ;

Dernier point sur l'ouverture de la campagne d'entretien professionnel (CREP):

La Loi de transformation de la fonction publique positionne désormais l'entretien professionnel comme la « pierre angulaire » des carrières et des mobilités.

ESTEVE est l'outil, depuis 2023, qui permet de décliner ces lignes directrices de gestion.

L'évaluation a déjà un rôle important dans la carrière, tant pour les listes d'aptitude que pour les tableaux d'avancement. Elle prend une part de plus en plus importante dans les mutations avec la multiplication des postes « au choix », aussi elle doit être juste et objective.

Le bilan 2023 met malheureusement en évidence un nombre de recours croissants, tant au niveau de l'autorité hiérarchique qu'en CAP nationale :

catégorie B : + 66 % de recours AH et + 58 % de recours CAP

catégorie A : + 51 % en AH et + 62 % en CAP

Ces résultats et les échanges en CAP nationale démontrent l'incompréhension et la mauvaise appropriation des nouvelles règles par les évaluateurs, avec un manque de repères qui a conduit à une très grande hétérogénéité de traitement dans l'élaboration des évaluations, particulièrement dans l'appréciation des capacités managériales des IFIP, IDIV, IP, et AFIPA.

F.O.-DGFIP rappelle que la procédure de recours est un DROIT des agents. Comme toute procédure administrative, elle doit être basée sur des faits. Apprécier la valeur professionnelle d'un agent s'accommode mal de tournures approximatives ou excessives de la part de l'ensemble des intervenants.

F.O.-DGFIP dénonce le déni de prise de responsabilité de la DG en CAP concernant les modifications trop rares intervenues sur le tableau des compétences managériales. La diversion de la DG qui consiste à ne pas vouloir contredire le niveau local, sur ce point, est inacceptable !

F.O.-DGFIP réaffirme donc la totale compétence des CAP nationales sur la révision de l'ensemble des items du CREP.